



POUVOIR / PROCURATION

(à retourner par courrier à la ligue **avant le 12 janvier 2022** ou à **présenter lors de l'émargement**)

Mme,M.(nom + prénom):.....

Président(e) du Club de :.....

N° CLUB:.....

Ne participera pas personnellement aux assemblées générales et, afin de me représenter,

- **DONNE POUVOIR À (membre licencié de l'association):**

Mme,M. (Nom +prénom):..... n° licence.....

- **DONNE PROCURATION À (délégué d'une autre association):**

Mlle,Mme,M. (Nom +prénom):..... n° licence.....

Représentant du club de :.....

N° CLUB:.....

- **DONNE PROCURATION À (membre du conseil d'administration de la ligue)**

Mlle,Mme,M. (Nom
+prénom):.....

Extrait du règlement intérieur (article 2) : «(...) Ces représentants doivent être licenciés à la fédération . Le vote par procuration est autorisé. Une association sportive peut donner procuration au représentant d'une autre association sportive (le Président de celle-ci ou son mandataire à l'Assemblée Générale) de la même ligue régionale, ou à un membre du Conseil d'Administration de la dite Ligue régionale.

Toutefois , nul ne peut être porteur de plus de deux procurations

Fait à :

Le(la) président(e)

Le

(cachet du club et signature)

Adresse postale : Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur de Roller et Skateboard - CROS Région Sud - Parc Club de l'Arbois - RD 543 - 13480 CABRIES